

**AVIS EMIS PAR
LE CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT
SÉANCE DU 26 JANVIER 2021**

Le Conseil national de l'habitat s'est réuni le 26 janvier 2021, en application du décret n° 83-465 du 8 juin 1983 modifié (article R*. 361-2 du code de la construction et de l'habitation) et a valablement délibéré.

Après les avoir examinés, il a procédé à un vote sur les articles 38 à 41 et 44 du titre IV du projet de loi projet portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Sur ces articles, ont été exprimées :

POUR : 21 voix

CONTRE : 3 voix

ABSTENTIONS : 19 voix

Le Conseil national de l'habitat émet donc un avis favorable sur les articles examinés.

**Le président
du Conseil national de l'habitat,**


Mickaël NOGAL